CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971) 52e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 13 au 17 juin 2016

**SC52-12**

**Propositions pour de nouvelles Initiatives régionales Ramsar**

**Actions requises:**

Le Comité permanent est invité à :

* **prendre note** de la documentation reçue et de l’analyse entreprise par le Secrétariat concernant des propositions relatives à quatre nouvelles Initiatives régionales Ramsar;

et à prendre les Décisions suivantes:

* La **Décision SC52 approuve** les nouvelles Initiatives régionales proposées pour le bassin de l’Amazone, l’Asie centrale, la région indo-birmane et le bassin du fleuve Sénégal, qui sont conforment aux Directives opérationnelles pour les Initiatives régionales Ramsar et qui opèrent dans le cadre de la Convention pendant la période 2016-2018;
* La **Décision SC52 affecte des fonds** provenantde la ligne D du budget administratif Ramsar concernant les Initiatives régionales, afin de fournir des fonds de départ pour financer les activités de 2016 des nouvelles Initiatives régionales Ramsar :

- CHF 25 000 à l’Initiative pour le bassin de l’Amazone,

- CHF 25 000 à l’Initiative pour l’Asie centrale,

- CHF 25 000 à l’Initiative indo-birmane,

- CHF 25 000 à l’Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal, et

- CHF 20 000 pour financer l’atelier sur les initiatives régionales (Gland, 12 juin 2016).

**Introduction et contexte**

1. Lors de la 51e Réunion du Comité permanent en novembre 2015, le Secrétariat a présenté quatre propositions d’Initiatives régionales Ramsar (Document SC51-12), renvoyant les participants aux informations fournies à ce sujet (qui se trouvent sur le site web Ramsar : [www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/ri\_proposals\_nov2015\_efs\_0.pdf](http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/ri_proposals_nov2015_efs_0.pdf)). Le Secrétariat a proposé que ces nouvelles Initiatives soient invitées à soumettre un plan de travail et un plan financier pour 2016, de façon à ce que le Comité permanent puisse les adopter en même temps que ceux des Initiatives en cours, lors de sa 52e Réunion.
2. Selon le Comité permanent, il ne serait pas approprié d’appuyer quelque nouvelle Initiative régionale Ramsar proposée tant qu’il n’a pas eu la possibilité d’examiner toute la documentation qui s’y rapporte, et il a proposé que l’on invite les Parties contractantes à soumettre une documentation plus complète concernant les nouvelles Initiatives régionales d’ici à février 2016 de façon à ce qu’elles soient évaluées lors de la SC52.
3. Ainsi, par la Décision SC51-14 « Le Comité permanent décide que les nouvelles Initiatives régionales Ramsar proposées sont invitées à soumettre à nouveau la documentation pertinente par rapport à une liste d’obligations qui sera fournie par le Secrétariat, pour examen à la 52e Réunion du Comité permanent. »
4. Le Secrétariat a alors envoyé une note aux Parties qui avaient proposé de nouvelles Initiatives régionales Ramsar, les priant de fournir i) des informations supplémentaires en se référant à la liste de points à clarifier qui reflète les Directives opérationnelles 2013-2015 pour les Initiatives régionales Ramsar (adoptées par la Décision SC46-28), et ii) un plan de travail et un plan financier pour l’année 2016 (conformes au modèle adopté par la Décision SC41-21).

**Propositions pour de nouvelles Initiatives régionales, leur adoption et contributions pour un financement de départ**

1. Les initiateurs des nouvelles Initiatives régionales ont eu des contacts avec le Secrétariat et ils ont fourni une documentation détaillée et des réponses à la liste de contrôle. Leurs plans de travail et financiers pour 2016 sont publiés, tout comme les plans annuels des Initiatives régionales Ramsar en cours, à l’adresse : www.ramsar.org/search?f[0]=field\_tag\_body\_event%3A593&search\_api\_views\_fulltext=.
2. Les informations résumées ci-dessous mettent en lumière les points sur lesquels les Initiatives individuelles sont déjà bien préparées ou sur lesquels certains aspects spécifiques doivent encore être peaufinés. Elles serviront de référence pour le développement des Initiatives lors de la phase initiale.
3. Sur la base de l’analyse des informations générales reçues, le Secrétariat estime que les Parties proposant de nouvelles Initiatives ont entrepris des travaux de préparation significatifs pour pouvoir lancer les opérations en 2016, et que leurs propositions sont conformes aux Directives opérationnelles.
4. La COP10 a autorisé le Comité permanent à approuver de nouvelles Initiatives régionales (Résolution X.6, paragraphe 9). Le Comité permanent est invité à adopter les nouvelles Initiatives régionales concernant le bassin de l’Amazone, l’Asie centrale, la région indo-birmane et le bassin du fleuve Sénégal, qui s’inscrivent dans le cadre de la Convention, pour la période 2016-2018 (conformément à la Résolution XII.8 paragraphe 11).
5. Sur la base des demandes mentionnées ci-dessous et dans leurs plans financiers pour 2016, le Comité permanent est invité à allouer les sommes suivantes, conformément à la ligne D du budget administratif Ramsar pour les Initiatives régionales (CHF 120 000), aux nouvelles Initiatives pour financer leurs activités en 2016 (conformément à la Résolution XII.8 paragraphe 15) :

* CHF 25 000 à l’Initiative du bassin de l’Amazone,
* CHF 25 000 à l’Initiative pour l’Asie centrale,
* CHF 25 000 CHF à l’Initiative indo-birmane,
* CHF 25 000 à l’Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal.

Par ailleurs, il est proposé de financer à hauteur de CHF 20 000 l’atelier sur les Initiatives régionales (demandé par la SC51-13).

**Documentation soumise par les nouvelles Initiatives régionales proposées par rapport à la liste de contrôle des exigences concernant les Initiatives régionales**

1. Les points ci-dessous sont extraits de la liste de contrôle établie conformément aux questions figurant dans la Directives opérationnelles pour les Initiatives régionales. Le texte présente un résumé des questions soumises aux initiateurs des nouvelles Initiatives régionales (IR) au début de 2016 et un résumé des réponses données, ce qui permet de comparer facilement les propositions
2. ***Le but des Initiatives régionales Ramsar***
3. Les IR en tant que moyens opérationnels de fournir un appui efficace pour une meilleure mise en œuvre des objectifs de la Convention et de son Plan stratégique, et pour améliorer la visibilité de la Convention dans la région :

* L’Initiative pour le bassin de l’Amazone : Permettra de freiner la perte et la dégradation des zones humides dans le bassin, d’élargir l’étendue des types de zones humides sous-représentés, des Sites Ramsar transfrontaliers et de soutenir une gestion efficace des Sites Ramsar, la restauration des zones humides dégradées et les travaux en faveur d’une utilisation rationnelle de toutes les zones humides, compte tenu notamment du tourisme, de la pêche, de l’énergie, de l’exploitation minière et de l’agriculture.
* L’Initiative pour l’Asie centrale : Favorise la coopération et les synergies entre le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Turkménistan. Le Tadjikistan et l’Ouzbékistan envisagent de rejoindre l’Initiative régionale ; celle-ci permet à ses membres de se présenter comme une région, renforce les synergies dans les activités communes menées avec d’autres organes, et de jeter une passerelle entre ses membres et le Secrétariat Ramsar.
* L’Initiative indo-birmane : Soutient l’engagement, la coopération et le partage de connaissances, fournit un forum régional regroupant de nombreux acteurs à des fins de partenariats et d’amélioration de la gestion des zones humides, tout en soutenant la recherche et la diffusion d’informations scientifiques sur les causes de la perte et de la dégradation des zones humides. L’IR mène des activités de plaidoyer, d’élaboration de politiques, ainsi que de renforcement des capacités et de la sensibilisation.
* L’Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal : Soutient l’implication politique des quatre pays participants en matière d’utilisation rationnelle des zones humides, fera une évaluation de ce qui a déjà été accompli, et détecte les lacunes et les nouveaux défis à relever. A cet effet, une nouvelle feuille de route opérationnelle sera élaborée et l’Initiative s’appuiera sur la structure du réseau intergouvernemental actuel de l’Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

1. La région géographique et la liste de pays qui participeront activement :

* L’Initiative pour le bassin de l’Amazonie : Couvre un bassin hydrographique unique, caractérisé par une diversité hydrologique, biologique et culturelle exceptionnelle, mais confronté à de graves menaces en raison de l’utilisation inappropriée des terres, de l’exploitation minière, du développement des infrastructures et de la pollution de l’eau. Au départ, la Colombie, l’Equateur, la Pérou et le Brésil ont proposé cette Initiative en 2012, et ont été rejoints depuis par la Bolivie.
* L’Initiative pour l’Asie centrale : Concentre son attention sur les Sites Ramsar existants et potentiels, sur leurs services écosystémiques, leur contribution à la conservation de la biodiversité, et leur rôle dans les processus hydrologiques régionaux, notamment dans les bassins fluviaux transfrontaliers de l’Amou et de la Syr Darya.
* L’Initiative indo-birmane : Opérera sur le territoire du Cambodge, de la RDP lao, du Myanmar, de la Thaïlande et du Viet Nam, et favorisera la coordination régionale permettant de mettre en œuvre les objectifs du Plan stratégique Ramsar 2016-2024.
* L’Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal : Comprend la République de Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, à savoir les pays du bassin fluvial qui coopèrent déjà dans le cadre de l’OMVS, un cadre de coopération intergouvernementale de haut niveau qui procurera une structure durable à l’IR.

1. Liste des lettres de soutien reçues par les Autorités administratives nationales Ramsar et d’autres partenaires :

* Initiative pour le bassin de l’Amazonie : Lettres reçues de la Colombie ; quatre autres Parties Ramsar ont des lettres en préparation.
* Initiative pour l’Asie centrale : Lettres reçues du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Turkménistan, ainsi que du WWF et de l’UICN. Le Tadjikistan et l’Ouzbékistan envisagent de rejoindre l’Initiative. Le Regional Environment Center for Central Asia (CAREC) est prêt à apporter un soutien, dès que les cinq pays auront adhéré à l’Initiative. L’Agence japonaise de coopération internationale (JICA) serait intéressée à fournir des formations au Japon. Les trois pays participant ont établi une liste d’autres organisations avec lesquelles il conviendrait d’établir des partenariats.
* **Initiative indo-birmane :** Lettres de soutien de toutes les cinq Parties Ramsar. La Commission Mékong et ses comités nationaux, le PNUD et les OIP de Ramsar envisagent de devenir des partenaires potentiels.
* **Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal :** Lettres de soutien de tous les quatre pays participants : la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

1. Comment l’IR fournira un soutien structurel et opérationnel durable en faveur de l’application de Ramsar :

* **L’Initiative pour le bassin de l’Amazonie :** Utilisera les accords et réseaux de coopération existants, en s’appuyant sur les programmes de coopération déjà en vigueur, tels que le corridor tri-national d’aires protégées au milieu du bassin du fleuve Putumayo, ou le projet du FEM pour les paysages durables d’Amazonie. Elle œuvrera aussi en faveur d’une gestion améliorée des Sites Ramsar et de l’inscription de nouveaux Sites Ramsar.
* **L’Initiative pour l’Asie centrale :** Favorise une coopération plus vigoureuse et les synergies entre les pays participant par le biais de la coordination et d’une plateforme de communication mutuelle, grâce à une inscription et une gestion coordonnée des Sites Ramsar, un programme commun de CESP, notamment pour la formation et le renforcement des capacités.
* **Initiative indo-birmane :** La vision stratégique et le plan de travail 2016-2018 seront élaborés en consultation avec les Parties et les principaux acteurs à des fins d’examen et d’approbation lors de l’atelier de mise en œuvre en 2016 après adoption officielle par la SC52. L’IR favorisera l’application des objectifs Ramsar, le renforcement des capacités, l’élaboration d’une gestion modulable des Sites Ramsar, le transfert de connaissances, et coordonnera ses activités avec d’autres Initiatives internationales.
* **L’Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal :** Deviendra une plateforme de partenariat régional pour les acteurs institutionnels, les ONG de conservation et les organisations du réseau, et profitera des conseils et du soutien du Secrétariat Ramsar. Elle s’efforcera de contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à la promotion des objectifs Ramsar, en particulier l’élaboration de politiques nationales relatives aux zones humides, le renforcement du savoir-faire et de la sensibilisation à la restauration des zones humides.

1. ***Coordination entre les Initiatives régionales et le Secrétariat***
2. Comment se fera dans les faits la coordination entre les IR et le Secrétariat Ramsar :

* **L’Initiative pour le bassin de l’Amazonie :** Créera un forum pour discuter et s’accorder sur les priorités régionales concernant la mise en œuvre du Plan stratégique Ramsar, et établira des contacts et échanges réguliers avec le Secrétariat Ramsar.
* **Initiative pour l’Asie centrale :** Par l’intermédiaire d’un comité de coordination composé de Correspondants nationaux Ramsar et du Secrétariat Ramsar. Un secrétaire technique sera engagé pour servir le comité et assurer la coordination avec le Secrétariat Ramsar.
* **Initiative indo-birmane :** Grâce à deux organes clés de gouvernance (comité directeur et comité technique), comprenant chacun un représentant du Secrétariat Ramsar, coordonnés par un secrétariat régional qui sera hébergé par le Bureau régional Asie de l’UICN. Un groupe régional d’évaluation scientifique et technique sera également créé.
* **Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal :** Un coordonnateur et le Haut-Commissaire de l’OMVS prendront la tête de l’Initiative. Les organes de gouvernance seront créés en suivant le modèle de l’OMVS, avec une présidence tournante. Pendant la période de préparation, le Sénégal assumera la responsabilité de l’Initiative par l’intermédiaire de sa Direction des parcs nationaux en coordination avec la Direction de la planification et de la gestion des ressources en eau.

1. Le rôle et les responsabilités spécifiques des IR, en plus du rôle du Secrétariat Ramsar :

* L’Initiative pour le bassin de l’Amazonie : Donnera aux pays participants un espace pour dialoguer et définir les priorités et les activités communes utiles à l’ensemble du bassin ; cependant les pays seront toujours responsables de la mise en œuvre de leurs priorités nationale.

* Initiative pour l’Asie centrale :En opérant en anglais et en russe, l’IR règlera un problème de communication entre le Secrétariat et les Parties, ainsi qu’entre les Parties de la région. L’IR lancera et coordonnera les projets régionaux, tels que les inventaires des zones humides, la documentation sur les services écosystémiques et la visibilité accrue des zones humides dans les cercles de prises de décisions.
* L’Initiative indo-birmane : Représentera une plateforme de facilitation transfrontalière. Le Secrétariat apporte un soutien pour organiser et entreprendre des évènements et des activités, diffuser régulièrement des communications, lever des fonds et garantir la réalisation en temps voulu des plans de travail. Des synergies seront créées avec le programme en cours relatif aux ressources en eau et aux zones humides du Bureau régional de l’UICN, en coopération étroite avec les Correspondants nationaux Ramsar, et avec les autres IR existant en Asie (Partenariat sur l'itinéraire aérien Asie orientale - Australasie, Centre régional Ramsar – Asie de l’Est).
* L’Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal : Fournira un soutien structurel et opérationnel de longue durée en faveur de l’application de Ramsar dans quatre pays. Elle établira son identité en ligne sur le modèle de l’OMVS et conformément aux règles de Ramsar.

1. Plans pour élaborer une identité propre, un logo spécifique (à utiliser en combinaison avec le logo Ramsar) et pour créer un site internet pour les IR et le mettre à jour régulièrement :

* **L’Initiative pour le bassin de l’Amazonie :** Est en train de créer son propre logo et utilise les plateformes existantes à des fins de coopération bilatérale et multilatérale. Elle renforcera le Réseau d’aires protégées des parcs.
* **Initiative pour l’Asie centrale :** Élaboration prévue d’un plan de communication conceptuel (notamment logo et site internet) conformément aux priorités nationales et aux Stratégies et plans d’action nationaux relatifs à la diversité biologique (SPANB).
* **Initiative indo-birmane :** Les partenaires de l’IR élaboreront conjointement une stratégie de communications et feront connaître le rôle de l’IR en faveur de la mise en œuvre des objectifs Ramsar.
* **L’Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal :** Élaborera son logo (soumis pour approbation au Secrétariat Ramsar) et un site web, qui sera hébergé par le site Ramsar.

1. Plans pour élaborer, coordonner et diriger l’IR. Avis et soutien attendus du Secrétariat Ramsar, y compris la mobilisation possible de ressources supplémentaires :

* **Initiative pour le bassin de l’Amazonie :** Soutien du Secrétariat pour aider à mettre en place les activités de coopération régionale, le transfert de savoir-faire, l’échange d’expériences et le renforcement des capacités pour une meilleure gestion des zones humides d’Amazonie.
* **Initiative pour l’Asie centrale :**Le Secrétariat apporte un soutien à l’élaboration d’un mandat pour le comité de coordination et le secrétaire technique, afin de créer un cadre solide pour l’opération des IR, de partager les meilleures pratiques et les leçons apprises entre les IR, d’aider à identifier les donateurs et les partenaires et à lever des fonds.
* **Initiative indo-birmane :** Les conseils et le soutien du Secrétariat pendant la phase initiale sont très souhaitables pour élaborer le mandat et un cadre opérationnel solide, pour partager les meilleures pratiques et les leçons à apprendre des autres IR, pour identifier et prendre contact avec les donateurs et les partenaires, et pour lever des fonds.
* **L’Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal :** Espère recevoir un soutien technique et financier du Secrétariat pour élaborer un plan d’action et des plans de travail annuels, des règlements intérieurs, des directives administratives et financières, et des plans destinés à renforcer les capacités et à lever des fonds.

1. Comment l’IR aligne ses activités et ses cibles opérationnelles sur les objectifs du Plan stratégique de la Convention pour 2016-2024 :

* L’Initiative pour le bassin de l’Amazonie : Œuvrera en faveur d’une gestion durable des écosystèmes stratégiques dans le biome de l’Amazonie et du maintien de leurs biens et services, en privilégiant tous les buts du Plan stratégique, et notamment les objectifs 1, 2, 3, 6, 12 et 13.
* Initiative pour l’Asie centrale : Des cibles opérationnelles ont été identifiées conformément au Plan stratégique et contribueront directement à son application en Asie centrale, en encourageant une coopération et des synergies plus vigoureuses entre les membres de l’IR.
* Initiative indo-birmane : Les cibles opérationnelles de l’IR ont été identifiées conformément au Plan stratégique et contribueront à la réussite de son application dans la région.
* L’Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal : Estime qu’il est essentiel que les quatre pays coordonnent leurs efforts pour appliquer le Plan stratégique ; ils travailleront de concert à cette fin.

1. Mécanismes garantissant la coordination entre les Parties et les autres membres de l’IR. Fonctions de coordination attribuées aux Parties ou aux institutions participantes sur la base d’un roulement, et modalités à intégrer dans l’accord régional :

* **Initiative pour le bassin de l’Amazonie :** Un secrétariat technique sera établi pour coordonner les travaux ; il sera hébergé au départ par la Colombie, puis par les autres pays participants sur la base d’un roulement tous les deux ans.
* **Initiative pour l’Asie centrale :** voir ci-dessous.
* **Initiative indo-birmane :** Les Parties Ramsar sont représentées par les Correspondants nationaux dans les comités directeur et technique. Le comité technique comprend aussi des représentants d’organisations intergouvernementales, d’OIP de Ramsar et d’autres organisations.
* **Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal :** Le pays qui préside le haut-commissariat de l’OMVS coordonnera l’IR sur la base d’un roulement. Le haut-commissariat de l’OMVS se trouve à Dakar, et le Sénégal désignera un secrétaire permanent pour l’IR, tandis que le Haut-Commissaire de l’OMVS et le président de l’IR alterneront.

1. Structure de l’organe ou du mécanisme de coordination et son rôle possible de superviseur des projets régionaux qui seront élaborés dans le cadre des IR :

* **Initiative pour le bassin de l’Amazonie :** Les Autorités administratives nationales Ramsar guideront l’Initiative et superviseront ses projets pour assurer le contrôle de qualité, ainsi que la communication et l’information du Secrétariat Ramsar.
* **Initiative pour l’Asie centrale :** Une priorité élevée sera accordée en 2016-2018 aux projets portant sur des sites de zones humides importants (inventaires, évaluation des services écosystémiques, des menaces et des possibilités). Une priorité moindre sera accordée à l’évaluation de l’efficacité de la gestion des sites, à l’élaboration de plans de gestion, aux travaux de restauration et à l’exécution des projets relatifs aux moyens d’existence durables, et à la résilience des communautés face aux catastrophes et au climat. Viennent ensuite les projets relatifs à la sensibilisation, à la CESP, aux services et avantages des zones humides.
* **Initiative indo-birmane :** Le Bureau régional Asie de l’UICN, dans le cadre de son programme ressources en eau et zones humides, a déjà préparé un certain nombre de projets pertinents à intégrer dans l’IR, tels que « Building resilience of wetlands in the lower Mekong region through a Ramsar Regional Initiative » (renforcer la résilience des zones humides dans la région du bas-Mékong grâce à une Initiative régionale Ramsar) et « Protected area solutions for biodiversity and climate change » (solutions que représentent les aires protégées pour la biodiversité et le changement climatique) (tous deux financés par l’Allemagne), « Climate change adaptation in wetland areas in Lao PDR » (adaptation au changement climatique dans les zones humides en RDP lao ) (FEM), « Sustainable management of the lower Mekong wetlands » (gestion durable des zones humides du bas-Mékong) (KfW), ou « Community-led coastal management in the Gulf of Mottama, Myanmar » (gestion côtière communautaire dans le golfe de Mottama) (Suisse).
* **Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal :** Le coordinateur de l’Initiative et son secrétaire permanent se chargeront de l’administration courante des projets et des programmes qui auront été élaborés.

1. Plans concernant la participation d’un personnel professionnel spécialisé à la coordination et aux aspects opérationnels de l’IR :

* **Initiative pour le bassin de l’Amazonie :** Les spécialistes de chacune des Autorités administratives nationales Ramsar apporteront les contributions les plus appropriées pour garantir la qualité des résultats.
* **Initiative pour l’Asie centrale :** Un secrétaire technique, agréé par les Correspondants nationaux Ramsar des pays membres, facilitera la coordination des activités courantes conformément au mandat, D’autres professionnels seront engagés en fonction des besoins lorsque l’IR lèvera des fonds pour financer les projets régionaux et commencera à les mettre en œuvre.
* **Initiative indo-birmane :** Le secrétariat sera hébergé par le Bureau régional Asie de l’UICN à Bangkok avec deux employés spécialisés, en fonction de la réception de fonds administratifs appropriés.
* **Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal :** Il est prévu de nommer un président pour l’organe de gestion, un coordonnateur et un secrétaire permanent. Selon les besoins, des gestionnaires de projet et du personnel administratif et de soutien peuvent être engagés.

1. ***Gouvernance des Initiatives***
2. Explication des mécanismes visant à assurer coordination, conseils et concepts, acceptés dans leur rôle par les administrations nationales des pays participant et par les autres parties prenantes :

* **Initiative pour le bassin de l’Amazonie :** Une grande priorité sera accordée à l’utilisation et au renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale en cours, ainsi qu’au renforcement du Réseau d’aires protégées des parcs. Le soutien technique fourni par les OIP de Ramsar sera transformé en outils efficaces de mise en œuvre.
* **Initiative pour l’Asie centrale :** Le principal organe décisionnel est le comité de coordination dirigé par un président élu par les représentants de pays sur la base d’une présidence tournante tous les trois ans. Le secrétaire technique fait rapport au comité.Les Correspondants nationaux Ramsar approuvent le mandat du comité, son président et son secrétaire technique. Les organisations partenaires régionales et internationales mènent à bien les projets compte tenu des priorités établies et jouent le rôle d’observateurs au sein du comité de coordination.
* **Initiative indo-birmane :** Le comité directeur est composé de cinq Correspondants nationaux Ramsar, d’un représentant du Secrétariat Ramsar, et du président du GEST régional. Le comité est présidé par l’un des Correspondants Ramsar pour une période de trois ans. Le comité approuve les plans de travail, les résolutions, les documents et la communication, et il se réunit tous les ans. Le comité technique s’assure que les partenaires participant à l’IR autres que les Parties Ramsar sont en mesure de fournir des conseils. Il se compose de représentants des Parties et du Secrétariat Ramsar, de délégués du GEST régional, des Comités du Mékong, d’OIP et d’autres organisations internationales (PNUE, FFI), ONG locales, et d’universitaires. Il s’occupe de l’élaboration des plans de travail, des études de cas et des interventions techniques, et fait rapport au comité directeur qui prend les décisions. Le GEST régional, composé de Correspondants du GEST national et d’autres experts, apporte un examen par les pairs du matériel en préparation et décide comment le diffuser le plus efficacement possible.
* **L’Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal :** Élaborera un cadre administratif et un règlement intérieur dans le cadre d’un processus de consultation au cours de la première année, et l’adoptera au cours d’un atelier.

1. Détails concernant la structure légale de l’organe de gouvernance et la réception d’un soutien clé de la part d’un pays hôte, d’une Organisation internationale partenaire (OIP) de la Convention, ou d’une organisation intergouvernementale hôte. Comment l’organe de gouvernance pourra opérer indépendamment et faire rapport de manière responsable à tous les membres qui constituent l’IR (Parties contractantes et autres membres) :

* **Initiative pour le bassin de l’Amazonie :** Secrétariat technique hébergé par la Colombie au départ, voir plus haut. Les mesures plus détaillées doivent être définies.
* **Initiative pour l’Asie centrale :** Le secrétaire technique sera hébergé par une organisation appropriée œuvrant au niveau régional en Asie centrale. Le Secrétariat Ramsar fera office de facilitateur par intérim jusqu’à ce que l’organisation hôte soit identifiée et le secrétaire technique engagé.
* **Initiative indo-birmane :** Le Bureau régional Asie de l’UICN hébergera et soutiendra le secrétariat.
* **Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal :** L’OMVS et la Direction des parcs nationaux du Sénégal apporteront un soutien clé.

1. Progrès et plans pour 2016 d’élaboration de procédures opérationnelles, sur la base de mandats, règles de procédures ou directives opérationnelles écrits et adoptés d’un commun accord :

* Initiative pour le bassin de l’Amazonie : À discuter et élaborer.
* Initiative pour l’Asie centrale : Le mandat sera le document clé pour établir le mécanisme de gouvernance, consultation et coordination décrit ci-dessus et pour garantir que ce mécanisme soit équitable, efficace et transparent.
* Initiative indo-birmane : Les partenaires dans l’IR finaliseront et adopteront le mandat pour l’IR, sa vision stratégique et le plan de travail 2016-2018 lors d’un atelier de mise en œuvre au début de 2016. Les procès-verbaux des organes de gouvernance seront communiqués au Secrétariat Ramsar.
* L’Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal : Élaborera des règles de procédure et un manuel spécifiques pour la gestion administrative et financière.

1. La composition de l’organe de gouvernance, ainsi que la planification et le calendrier d’élaboration des mandats, des règles de procédure et d’autres règlementations écrites concernant la gouvernance et la coordination de l’IR :

* **Initiative pour le bassin de l’Amazonie :** En cours d’élaboration.
* **Initiative pour l’Asie centrale :** Le mandat du comité de coordination est en cours d’élaboration. Le mandat du secrétaire technique sera élaboré une fois obtenu le financement pour ce poste. Les principales fonctions du secrétaire consisteront à faciliter la diffusion d’informations, à soutenir la communication, à promouvoir les bonnes pratiques, à mettre en œuvre le plan de travail de l’IR et à collaborer avec les organisations partenaires.
* **Initiative indo-birmane :** Voir plus haut.
* **L’Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal :** Éclaircira ces points au cours de la première année d’opération par l’intermédiaire d’un mécanisme de consultation, cf. voir plus haut.

1. ***Principaux volets des Initiatives***
2. Explication de l’approche ascendante adoptée pour les IR, devant être soutenue par toutes les Parties contractantes de la région :

* **Initiative pour le bassin de l’Amazonie :** Les pays feront évoluer l’Initiative et définiront ensemble quelles sont les activités d’intérêt régional. Ainsi, les travaux de l’Initiative seront vigoureusement soutenus par les pays.
* **Initiative pour l’Asie centrale :** Les priorités et besoins nationaux seront présentés au comité de coordination.
* **Initiative indo-birmane :** Les priorités et besoins nationaux seront soumis au comité directeur pour examen et adoption.
* **L’Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal :** Se fonde sur un concept participatif ascendant, encourageant les pays participant à assumer des rôles dirigeants sur la base d’un roulement.

1. Liste des parties prenantes ayant un intérêt pour les zones humides et responsables directement ou indirectement de questions relatives aux zones humides dans la région, notamment les ministères responsables de questions relatives à l’environnement et aux ressources en eau, les organes intergouvernementaux, les Organisations internationales partenaires (OIP) de Ramsar, les autres organisations, les universitaires, les communautés locales et les acteurs économiques qui participeront dès le début à vos Initiatives, en plus des Autorités administratives nationales Ramsar :

* **Initiative pour le bassin de l’Amazonie** : Ministères de l’environnement de la Colombie, de l’Équateur, du Pérou, de la Bolivie et du Brésil, WWF (Colombie, Pérou, Équateur, Bolivie), WCS (Colombie, Équateur, Pérou, Brésil), Fondation Omacha, autorités régionales pour l’environnement de Colombie, Institut de recherche sur l’Amazonie (SINCHI) et Parcs nationaux colombiens, CorpoAmazonia, Corporation de développement durable pour le NE de l’Amazonie (CDA).
* **Initiative pour l’Asie centrale :** Voir ci-dessous.
* **Initiative indo-birmane :** Voir plus haut.
* **Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal :** L’OMVS et ses bureaux nationaux, Wetlands International Afrique, la Direction de la gestion et de la planification des ressources en eau (DGPRE), l’Université Gaston Berger, Saint-Louis (UGB), et les ONG nationales œuvrant en faveur de la conservation.

1. Plans d’élaboration de réseaux de collaboration afin de créer un environnement favorable à la participation de toutes les parties prenantes à tous les niveaux dans la région :

* **Initiative pour le bassin de l’Amazonie :** Voir ci-dessus. L’Initiative utilisera les structures de coopération existantes et les renforcera (corridor tri-national d’aires protégées, priorité à des Sites Ramsar spécifiques, projet du FEM pour les paysages durables, réseau de parcs SIRAP Nord-Est).
* **Initiative pour l’Asie centrale :** Faciliter la communication et l’échange d’informations, concentrer les efforts sur des problèmes prioritaires qui touchent les zones humides, éviter les activités faisant double emploi, et promouvoir l’adoption de décisions en faveur d’une gestion efficace des Sites Ramsar en appliquant les meilleures approches et technologies disponibles.
* **L’Initiative indo-birmane :** Fournit un cadre général permettant de relier les discussions politiques en cours, par ex. au Comité du Mékong. La vision stratégique et le plan de travail de l’IR fourniront la coordination nécessaire entre les activités en cours et planifiées. Le programme de l’UICN ressources en eau et zones humides a établi des liens de travail avec le WWF, BirdLife et l’IWMI, ainsi qu’avec les Autorités administratives Ramsar. Des mémorandums de coopération seront conclus avec les organisations clés, et aussi d’autres IR Ramsar en Asie (Centre de l’Asie de l’Est, Partenariat sur l’itinéraire aérien).
* **Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal :** Le site web devrait servir de plateforme de dialogue et de diffusion des meilleures pratiques et politiques à appliquer à l’échelle du bassin fluvial.

1. Plan d’utilisation optimale des outils Ramsar et de prise en compte du soutien vigoureux scientifique et technique fourni par les institutions pertinentes pour devenir partenaires de l’Initiative :

* L’Initiative pour le bassin de l’Amazonie : Privilégie en particulier les objectifs 1 et 2 du Plan stratégique, et le Manuel 7 sur les compétences participatives.
* Initiative pour l’Asie centrale : Améliorer l’accessibilité (traduction en russe), faciliter la diffusion, la promotion et l’intégration des outils Ramsar dans les projets régionaux. Le comité de coordination avec le secrétaire technique seront responsables de l’utilisation efficace des outils Ramsar. Les ressources et les expériences régionales seront documentées et reproduites au niveau mondial en coopération avec le Groupe Ramsar d’évaluation scientifique et technique.
* L’Initiative indo-birmane : Coordonnera la traduction des outils Ramsar les plus pertinents dans les langues locales et encouragera leur utilisation en multipliant les possibilités de formation (par ex. grâce au Ramsar-METT) et par l’intermédiaire d’une plateforme de connaissances régionales sur le web. Le GEST régional identifiera les applications possibles des outils Ramsar afin de développer les ressources locales et de soutenir leur utilisation à l’échelle mondiale en coopération avec le GEST de Ramsar.
* L’Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal : Utilisera et diffusera les outils Ramsar utiles aux Parties, OIP et autres pour leurs activités relatives aux zones humides.

1. Plans et activités spécifiques de CESP afin d’accroître la visibilité de la Convention de Ramsar et la connaissance générales des buts poursuivis par Ramsar :

* Initiative pour le bassin de l’Amazonie : À élaborer.
* Initiative pour l’Asie centrale : Un concept de stratégie de communications sera élaboré pour définir comment la Convention de Ramsar Convention et le Secrétariat seront représentés dans toutes les activités, projets, et publications, et pour s’assurer que l’identité distincte de l’IR est promue et le profil de la Convention de Ramsar précisé. La traduction en russe et la promotion des outils Ramsar amélioreront la visibilité de la Convention. Si les ressources financières le permettent, l’IR formera un pôle pour l’organisation d’ateliers et la coordination des projets, et facilitera activement la coopération et le renforcement des capacités, dont bénéficieront les autres parties prenantes œuvrant en faveur des zones humides.

* Initiative indo-birmane : Une stratégie de communication sera élaborée pendant la phase initiale pour définir comment la Convention et ses objectifs seront présentés. Tous les outils et toutes les publications de l’IR adhéreront à cette stratégie pour s’assurer que l’identité distincte de l’IR est maintenue et le profil de la Convention mieux défini. L’IR formera un pôle pour l’organisation d’ateliers et la coordination de projets liés à Ramsar. Grâce à son association avec le programme ressources en eau et zones humides de l’UICN, l’IR s’assurera que la Convention est associée aux projets liés à la gestion des Sites Ramsar dans la région. L’IR maintiendra un site web pour faciliter la diffusion des outils Ramsar.
* Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal : Se référant au plan d’action en matière de CESP de la Convention et à son Plan stratégique, un programme de CESP spécialement conçu pour la région sera élaboré et mis en œuvre dans le quatre pays qui partagent le bassin du fleuve Sénégal.

1. Plan de coopération avec les Correspondants nationaux du GEST, les membres et les experts, et de soutien à leurs travaux :

* Initiative pour le bassin de l’Amazonie : Une vaste coopération avec des instituts de recherche, des universités, des groupes d’acteurs dans les bassins hydrologiques et des ONG est prévue pour tirer parti de l’expertise en matière de zones humides et créer une bonne base de connaissances pour la région, et également pour soutenir les travaux du GEST de Ramsar.
* Initiative pour l’Asie centrale :Les Correspondants nationaux du GEST seront inclus dans le processus de décision et les opérations, et ils seront impliqués dans les projets régionaux.
* Initiative indo-birmane : Les Correspondants nationaux du GEST et d’autres experts créeront un GEST régional qui fera activement partie de l’IR, voir ci-dessus.
* L’Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal : Utilisera les résultats des groupes de travail mondiaux du GEST, notamment ceux qui portent sur la gestion des zones humides. Elle informera également les structures mondiales Ramsar de ses considérations régionales.

1. ***Soutien financier et autre***
2. Liste des Parties qui ont apporté un soutien politique et de celles qui ont apporté un soutien financier, y compris tous les partenaires pertinents dans la région. Plan pour atteindre un soutien financier réparti équitablement de la part de toutes les parties afin de fournir une base financière stable :

* **Initiative pour le bassin de l’Amazonie :** Soutien politique fourni par les ministères de l’environnement dans les cinq pays ; soutien financier recherché auprès du WWF, WCS, des autorités nationales de protection de l’environnement, des ONG et des instituts de recherche dans chaque pays.
* **L’Initiative pour l’Asie centrale :**Recherchera un soutien politique auprès des Parties et organisations appropriées. Les dépenses prévues pour la période 2016-2018 sont estimées à environ USD 7 millions. Les fonds pourraient provenir de diverses sources, notamment le budget administratif Ramsar, les pays participant à l’Initiative, le FEM, la Banque mondiale, la BAD, la BERD, l’UE, et l’USAID. Projets communs prévus avec l’UICN, Wetlands International, le PNUD, le PNUE, Birdlife International, le WWF et GIZ.
* **Initiative indo-birmane :** Le programme hydro-diplomatie de l’UICN servira à attirer un soutien politique en plus de celui des Autorités administratives Ramsar, avec les comités nationaux du Mékong, et autres. Le secrétariat de l’IR sera soutenu financièrement par les frais fixes des projets du Bureau régional Asie de l’UICN énumérés ci-dessus (USD 410  000 pour 2016-2018), un soutien financier supplémentaire provenant d’une ou plusieurs Parties est anticipé, et une demande initiale de fonds de démarrage d’un montant de USD 60 000, à prélever sur le budget administratif Ramsar, est demandé pour financer l’atelier de mise en œuvre et le suivi pendant la période 2016-2018.
* **Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal :** Les institutions et sources de financement seront identifiées lorsque le Comité permanent Ramsar aura certifié que l’IR opère dans le cadre de la Convention.

1. Appui du pays hôte ou institutionnel disponible pour créer un bureau de coordination, plans pour signer un accord d’hébergement :

* **Initiative pour le bassin de l’Amazonie :** Le WWF Colombie est prêt à héberger un bureau de coordination et est bien placé pour lui permettre de fonctionner de manière indépendante, professionnelle et efficace et de participer à des activités de collecte de fonds, avec son propre budget.
* **Initiative pour l’Asie centrale :** Des discussions sont en cours pour identifier une organisation hôte.
* **Initiative indo-birmane :** Le Bureau régional Asie de l’UICN hébergera le secrétariat de l’IR. Un accord d’hébergement est en préparation en consultation avec les Parties Ramsar.
* **Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal :** Les procédures administratives de l’OMVS serviront de guide. L’OMVS et la Direction des parcs nationaux du Sénégal hébergeront les bureaux de l’IR et lui permettront de travailler en toute indépendance. Tant qu’une décision intergouvernementale de haut niveau n’aura pas accordé à l’IR un statut spécifique, le compte bancaire de la Direction des parcs nationaux peut être utilisé, ou tout autre compte spécifique ouvert au sein de cette organisation.

1. Fonds déjà reçus, financement sécurisé pour des travaux prévus, activités et projets pour une phase initiale :

* **Initiative pour le bassin de l’Amazonie :** L’Initiative s’efforce d’obtenir un soutien suffisant pour devenir autonome après une phase de démarrage de six ans soutenue par le budget administratif de Ramsar.
* **Initiative pour l’Asie centrale :**Des discussions sont en cours avec les partenaires et les donateurs pour élaborer des projets régionaux.
* **Initiative indo-birmane :** Pour 2016, le budget nécessaire s’élève à USD 125 000, sur lequel l’UICN a déjà garanti USD 30 000 provenant des projets allemands et suisses mentionnés plus haut.
* **Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal :** Les discussions préparatoires sont en cours mais elles ne pourront aboutir que lorsque le Comité permanent Ramsar aura officiellement approuvé l’IR.

1. Plan de financement du démarrage. Si Ramsar finance partiellement cette phase, plan sur six ans montrant comment ce financement sera progressivement supprimé pour que l’Initiative devienne autonome :

* **Initiative pour le bassin de l’Amazonie :** Le budget de fonctionnement pour 2016 est de USD 352 000 qui sera couvert par les contributions des pays participants (s’élevant à USD 400 000).
* **L’Initiative pour l’Asie centrale :** Fera une demande de fonds à hauteur de USD 30 000 à prélever sur le budget administratif Ramsar for 2016 et s’efforce d’obtenir des fonds auprès des diverses sources mentionnées plus haut.
* **L’Initiative indo-birmane :** Demande une contribution annuelle à prélever sur le budget administratif Ramsar de USD 60 000 pour 2016-2018.
* **L’Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal :** Demande une allocation à prélever sur le budget administratif Ramsar pour la phase de démarrage (2016 : CHF 85 000, 2017 : CHF 60 000, 2018 : CHF 35 000). L’OMSV apportera également un soutien pour le démarrage.

1. Préparation opérationnelle pour recevoir et dépenser les fonds, notamment le soutien provenant du budget administratif Ramsar pour financer les activités qui se dérouleront en 2016 :

* **L’Initiative pour le bassin de l’Amazonie :** Est prête à recevoir les fonds attribués par Ramsar à partir de 2016.
* **Initiative pour l’Asie centrale :**L’allocation provenant du budget administratif de Ramsar sera gérée par le Secrétariat Ramsar tant qu’une organisation hôte ne sera pas identifiée et le secrétaire technique engagé. Le comité de coordination approuvera le budget et contrôlera les dépenses.
* **Initiative indo-birmane :** Le Bureau régional Asie de l’UICN est en mesure de recevoir et de dépenser les fonds au nom de l’IR Ramsar.
* **Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal :** Au départ, les fonds peuvent transiter par la Direction des parcs nationaux du Sénégal.

1. Plans détaillés pour lever ses propres ressources et devenir financièrement autonome après une phase initiale de démarrage et à long terme :

* **Initiative pour le bassin de l’Amazonie :** S’efforce de devenir autonome après une phase initiale de six ans.
* **Initiative pour l’Asie centrale :** Lèvera des fonds provenant de diverses sources, notamment des organismes donateurs et des gouvernements.
* **Initiative indo-birmane :** Lèvera des fonds auprès de diverses sources, notamment des organismes donateurs et des gouvernements.
* **Initiative pour le bassin du fleuve Sénégal :** Une stratégie financière à long terme sera élaborée pendant la phase initiale de démarrage avec l’appui essentiel du budget administratif Ramsar et de l’OMVS.